



SOMMAIRE :

INFOS GENERALES

pages 2 à 6

PROCES-VERBAUX

page 4

INFOS TECHNIQUES

page 36

Agenda des Commissions

page 37

A l'écoute des Clubs

pages 37 et 38

Fédération Française de Football
Ligue de Paris Ile-de-France de Football

DISTRICT 77 SUD de FOOTBALL
B.P. 803 - 77012 MELUN Cedex
Siège Social : 19 Rue de Dammarie
77000 MELUN

Tél. Secrétariat Général : 01.64.83.57.57
Fax : 01.64.83.57.58
Tél. Département Technique : 01.64.83.57.56
Tél. Département Foot Animation :
01.64.83.57.59
Mail : secretariat@seineetmarnesud.fff.fr
Site Internet : <http://seineetmarnesud.fff.fr>

Horaires d'ouverture au Public :

Lundi et Jeudi : 9h - 12h - 14h - 18h
Mardi et Mercredi : 16h - 18h
Vendredi : 9h - 12h - 14h - 17h

PROCES -VERBAUX de la semaine :

- ✓ Appel (Comité - Commission)
- ✓ Comité Directeur - **pages 7 et 8**
- ✓ Statuts et Règlements
pages 9 à 11
- ✓ Statut de l'Arbitrage
- ✓ Statut de l'Educateur
- ✓ **C.D.A. - page 12**
- ✓ Technique
- ✓ **Administrative - pages 13 à 18**
- ✓ **Discipline - pages 19 à 22**
- ✓ **C.D.M - Futsal - pages 23 et 24**
- ✓ **Anciens - pages 25 et 26**
- ✓ **Coupes Seniors - page 27**
- ✓ **Coupes Jeunes - pages 28 à 33**
- ✓ Terrains et Equipements
- ✓ **Football Animation - pages 34 à 35**
- ✓ Féminines

COMMISSIONS RAPPELS IMPORTANTS

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La commission prend connaissance des feuilles de matches ainsi que des différents rapports y figurant.

Les décisions concernant les dossiers traités sont portées dans l'Annexe "AMENDES".

RAPPEL :

Toute personne convoquée devant une Commission doit impérativement se présenter **munie de sa licence** de la saison en cours afin de pouvoir être auditionnée.

La commission rappelle que toutes **les feuilles de matches** doivent IMPERATIVEMENT être adressées **BP 803 - 77012 MELUN CEDEX**. De plus, il est rappelé que les feuilles de matches doivent être remplies **en MAJUSCULES et à l'aide d'un stylo bille à encre noire**.

Article 16.1 du R.S.G. du District : Les clubs sont tenus de disputer leurs matches officiels sous les couleurs déclarées par eux-mêmes au District sur les feuilles d'engagement. Ils ne peuvent pas modifier la disposition des couleurs de leur équipe en cours de saison.

Le contrôle visuel des licences doit obligatoirement être effectué par les capitaines ou les dirigeants avant la rencontre, en présence des joueurs et de l'arbitre (décision de l'Assemblée Générale du District 77 Sud en date du 18/06/04).

RAPPEL :

Il est rappelé à tous les clubs que les équipes doivent jouer avec les couleurs officielles déclarées en début de saison.

Suite à l'article 10.3 du RSG du District, la Commission rappelle que pour les changements de date ou d'inversion de terrain, la demande doit être formulée au plus tard le jour de la réunion compétente précédent le match, et accompagnée de l'accord écrit du club adverse sur l'imprimé réservé à cet effet, à entête du District sous peine d'irrecevabilité et de sanctions financières prévues (article 20.6 du R.S.G.).

COMMISSIONS de DISCIPLINE

COMMISSIONS CDM - ANCIENS FUTSAL

COMMISSIONS COUPES SENIORS

RAPPEL :

Toute personne convoquée devant une Commission doit impérativement se présenter munie de sa licence de la saison en cours afin de pouvoir être auditionnée.

La commission prend connaissance des feuilles de matches ainsi que des différents rapports y figurant.

Les décisions concernant les dossiers traités sont portées dans l'Annexe "AMENDES".

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la Commission sont immédiatement applicables.

Toute décision prise suite à des faits disciplinaires ou manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District 77 Sud ou de la Ligue de Paris IDF, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'Annexe II, articles 4 et 10 du Règlement Disciplinaire du District 77 Sud de Football.

La Commission de Discipline décide, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions figurant dans les procès-verbaux ci-après.

RAPPEL :

Lors de l'Assemblée Générale du 27 JUIN 2008, la proposition faite aux clubs de doubler les sanctions sportives disciplinaires a été adoptée et est applicable depuis le 1er JUILLET 2008.

Procès-Verbaux

PROPOSITIONS DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09/12/12 :

ANCIENS TEXTES	NOUVEAUX TEXTES
<p>10.1 - L'Assemblée Générale est composée des Membres du Comité de Direction et des délégués des associations affiliées ayant participé aux épreuves officielles du District ou de la Ligue, à jour de leurs cotisations et non suspendues</p>	<p>10.1 - L'assemblée générale du District est composée des délégués des associations sportives affiliées, en règle avec la fédération, la Ligue et le District dont elles relèvent. Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être délégués d'une association sans appartenir à cette dernière. Ces délégués, qui doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 22.3 ci-après disposent pour chaque association qu'ils représentent, d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés</p>
<p>ARTICLE 11 Chaque membre du Comité de Direction dispose d'une voix, mais il ne peut, à ce titre, prendre part aux scrutins pour les élections du Comité de Direction et du Président.</p>	<p>ARTICLE 11 A SUPPRIMER ET LAISSER LIBRE</p>
<p>ARTICLE 18 1°) - L'assemblée ne peut valablement délibérer que si les membres présents représentent au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'Assemblée. 2°) - Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, soit à main levée, soit s'il est demandé par au moins un délégué, au vote à bulletin secret. Le vote électronique est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret. Les décisions prennent effet à partir de la date qui est fixée par l'Assemblée Générale. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. 3°) - La publication officielle de ces décisions prises par l'Assemblée Générale est effectuée par voie électronique, via le site internet</p>	<p>ARTICLE 18 1°) - L'assemblée ne peut valablement délibérer que si les membres présents représentent au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'Assemblée. 2°) - Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, soit à main levée, soit s'il est demandé par au moins un délégué, au vote à bulletin secret. Le vote électronique est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret. Les décisions prennent effet à partir de la date qui est fixée par l'Assemblée Générale. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. 3°) - La publication officielle de ces décisions prises par l'Assemblée Générale est effectuée par voie électronique, via le site internet du district : http://seineetmarne-sud.fff.fr</p>
<p>B - COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT ARTICLE 22 22.1 - Le District est dirigé par un Comité de Direction dont la composition et la désignation sont définies dans les conditions fixées ci-après. - Le comité de direction est composé de 15 membres. Son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été. - Les membres sortants sont rééligibles. Le Comité de Direction est renouvelable en totalité tous les quatre ans.</p>	<p>B - COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT ARTICLE 22 22.1 - Le District est dirigé par un Comité de Direction dont la composition et la désignation sont définies dans les conditions fixées ci-après. - Le comité de direction est composé de 15 membres. Son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été. - Les membres sortants sont rééligibles. Le Comité de Direction est renouvelable en totalité tous les quatre ans.</p>

Procès-Verbaux

<p>- Le Président de la Ligue assiste de droit aux assemblées générales ainsi qu'aux réunions du Comité Directeur du District.</p> <p>Le Directeur Administratif, les Conseillers Techniques départementaux et le Président de la Commission départementale de l'arbitrage assistent aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultatives.</p> <p>Le Comité de Direction comprend parmi ses membres :</p> <p>a) Dix membres indépendants ou membres d'une Association affiliée à la Fédération.</p> <p>b) Un représentant le Football diversifié (Football Entreprise, football Loisir, Futsal, football pour tous).</p> <p>c) Un représentant les Arbitres.</p> <p>d) Un représentant les Educateurs.</p> <p>e) Une représentante des licenciées Féminines.</p> <p>f) Un médecin</p> <p>a.1) Les membres indépendants doivent remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par l'article 22.3 ci-après</p> <p>b.1) Le représentant du Football diversifié doit être ou avoir été membre d'une commission de District en charge du Football Loisir, du Futsal, ou du football Entreprise ou du Football pour Tous.</p> <p>c.1) Le représentant des arbitres doit être un arbitre en activité depuis au moins cinq ans ou être un arbitre honoraire membre d'une Association groupant les arbitres de football disposant de Sections Régionales dans le tiers au moins des Ligues Métropolitaines de la Fédération. Il doit justifier de son investiture par l'assemblée générale compétente de cette association. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage de la Ligue ou du District depuis deux ans au moins et avoir reçu l'aval de cette commission.</p> <p>d.1) Le représentant des Educateurs doit être membre d'une association groupant les Educateurs de football disposant de Sections Régionales ou Départementales dans le tiers au moins des Ligues Métropolitaines de la Fédération. Il doit justifier de son investiture par l'assemblée générale compétente de cette association. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique de la Ligue ou du District depuis deux ans au moins et avoir reçu l'aval de cette commission. Il doit être titulaire du Brevet d'Etat 1er</p>	<p>Les élections du Comité de Direction du District devront avoir lieu au minimum 30 jours avant la date de celles des membres du Comité de la L.P.I.F.F.</p> <p>La prise de fonction du nouveau Comité de Direction aura lieu au plus tard 30 jours après son election</p> <p>- Le Président de la Ligue assiste de droit aux assemblées générales ainsi qu'aux réunions du Comité Directeur du District.</p> <p>Le Directeur Administratif, les Conseillers Techniques départementaux et le Président de la Commission départementale de l'arbitrage assistent aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultatives.</p> <p>Le Comité de Direction comprend parmi ses membres :</p> <p>a) Dix membres indépendants ou membres d'une Association affiliée à la Fédération.</p> <p>b) Un représentant le Football diversifié (Football Entreprise, football Loisir, Futsal, football pour tous).</p> <p>c) Un représentant les Arbitres.</p> <p>d) Un représentant les Educateurs.</p> <p>e) Une licenciée</p> <p>f) Un médecin</p> <p>a.1 sans changement</p> <p>b.1 sans changement</p> <p>c.1. L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis deux ans au moins.</p> <p>d.1. L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District selon depuis deux ans au moins. Il doit être titulaire : du D.E.F., du certificat de formateur ou du D.E.P.F.</p>
---	--

Procès-Verbaux

<p>degré (B.E.E.S. 1) option Football, ou du D.E.F., ou du certificat de formateur ou du D.E.P.F.</p> <p>e.1) La représentante des licenciées féminines doit être ou avoir été membre de la Commission compétente de la Ligue ou du District.</p> <p>Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de Candidature</p>	<p>e.1 a supprimer</p> <p>Les conditions particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature</p>
--	--

FORFAITS GENERAUX

- PROVINS 2 (SENIORS 3D A)
- MELUN 4 (SENIORS 4D B)
- CESSON VSD 6 (CDM 2D A)
- INTER BRIE (ANCIENS 2D)
- HERICY VULAINES (ANCIENS 3D B)
- CESSON VSD 2 (ANCIENS 3D A)
- LESIGNY 9 (45 ANS Crit. Poule A)
- HERICY-FONTAINEBLEAU (45 ANS Crit. Poule B)
- BOIS LE ROI FC (U17 1D)
- BOMBON (U15 3D)
- LE MEE 5 (U13 Poule C)



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire et
Ordinaire
du DISTRICT 77 SUD
se déroulera
le VENDREDI 9 DECEMBRE 2011
à 19 H 00.

Procès-Verbaux

COMITE DIRECTEUR

Réunion du JEUDI 17 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. BOURGEOIS (Président), BORTOT, EINSARGUEIX, LAGNIEZ, LAMBERT, MAILLEY, MOREAU, POIRIEUX, RENAUD, ROBILLARD, THOMAS, VAAST, Mme BOSCH.

Excusés : MM. LUTHEREAU, TETTAMANTI

Assistent : MM. LAILLET, PARENT, BOURGEOIS R., MALHERBE, Mme POTHEE.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 29/09/11.

Le Comité prend connaissance :

- **des changements dans les clubs :**

❖ **FR RAMPILLON** : nouveau Président M. PAUTONNIER Mickaël

❖ **GRANDE PAROISSE US** : démission de M. ROUSSEL Michel en tant que Président
Pris note.

- Des candidatures en tant qu'observateurs CDA de :

❖ **M. CHARTON Serge**

❖ **M. SAINT-ETIENNE Romain**

Le Comité valide ces deux candidatures pour la saison 2011/2012

- **Courriers de la Ligue de Paris concernant :**

❖ l'affiliation de JOLIOT GROOM'S FUTSAL

❖ l'inactivité Partielle de INTER LOING FC (Seniors Féminines)

Demandes d'Ententes :

❖ MONTEREAU et PROVINS (équipes Seniors Féminines à 11)

❖ COMBS LA VILLE, LIEUSAINTE et SAVIGNY (adultes à 7, U15F et U18F)

❖ ROCHETTE VAUX et MORMANT (catégories U6F à U11F)

Dossier transmis par la Commission FUTSAL.

Suite au courrier de COMBS FUTSAL, le Comité Directeur décide que le Président de ce club soit reçu par la Commission FUTSAL.

- **Bilan financier 2010/2011 et point financier au 31 Octobre 2011**

Marcel LAGNIEZ fait un point précis concernant ces deux dossiers.

- **Comparatifs du nombre des licenciés, perspectives dans les catégories jeunes :**

Philippe BOURGEOIS fait un point sur le nombre des licenciés. S'inquiète de la baisse surtout dans la catégorie U15. Perte également en Foot Animation. Par contre augmentation des U17.

En ce qui concerne les U19, toujours en baisse. Dans certains Districts plus de Championnats U19.

Propose de faire un groupe de travail, il en parlera à l'Assemblée Générale du 09/12/11.

- **Evolutions et perspectives du Football Féminin :**

En termes de licenciées, avec un comparatif à fin 2009 : hausse des licenciées Féminines

- Augmentation des équipes foot à 11 et à 7

- Pas beaucoup plus de licenciées U11F/U13F

- Les animations des vacances scolaires n'ont pas ramené plus de licenciées dans les clubs.

- Depuis le départ de Yohan FONTAINE, on prendra un vacataire pour les animations des vacances scolaires.

- **Ordres du jour des assemblées Extraordinaire et Ordinaire.**

Le Comité valide les ordres du jour.

Procès-Verbaux

- **De la candidature du club de SC BRIARD** pour l'organisation des Finales 77 Sud U11 et U13 les 12/05/12 et 31/03/12.

Le Comité valide cette candidature.

- **de la candidature de MOISSY CRAMAYEL US** pour les finales 77 Sud et Comité les 16 et 17 Juin 2012.

Le Comité valide cette candidature.

Tour de Table :

M. MOREAU :

Fait part du recours au Conseil des Prud'hommes de Mme LALLEMAND

M. LAILLET :

- Indique la réception du courrier de la FFF concernant la redistribution des primes de l'équipe de France au football amateur sous forme de kits pédagogiques d'entraînement pour les clubs. 14 kits ont été attribués au District 77 Sud.

- de la réception des kits de la Poste pour les nouveaux arbitres.

- de choisir une date pour la remise des équipements des sections sportives qui sera effectuée le 7 DECEMBRE 2011 à 18H30

- remercie les personnes présentes qui ont participé au déménagement de certaines pièces du District.

M. RENAUD :

- début du Championnat Futsal : pas de problème en ce moment

- Reconduction de la Coupe avec le 91 (finale mi-mai dans l'Essonne).

M. LAMBERT :

Demande des nouvelles par rapport aux convocations de MM. OFFREDI et LOUIS.

Réponse :

M. OFFREDI a été reçu par le bureau du Comité et s'est excusé pour son comportement excessif.

M. LOUIS ne pouvant venir à sa convocation, sera re-convouqué ultérieurement.

- Demande également où en est le Championnat Seniors 4D en phase unique. M. LAILLET lui indique qu'une équipe qui devait arrêter a finalement continué et qu'il est impossible donc de créer une poule unique à 15 équipes.

M. ROBILLARD :

- Fait un point sur le déménagement

- Problème concernant les dossiers des candidats arbitres qui n'arrivent pas à temps au District.

- Demande si on doit encaisser les chèques concernant les arbitres qui ne sont pas venus au cours. Réponse : Oui

M. PARENT :

- Fait le point sur les 3 sessions d'arbitrages : 17 jeunes arbitres pour le Samedi après-midi et 3 seulement en Seniors.

- Problème avec les clubs concernant le Statut de l'arbitrage

- Fait le point sur la désignation automatique

M. MAILLEY :

- CDIF : avec la collaboration de MM. POIRIEUX et LAGNIEZ 3 réunions ont été organisées au District :

- Réunion des Secrétaires et Correspondants : 32 inscrits - 24 participants représentant 20 clubs

- Réunion DAE FOOT à 11 : 45 inscrits - 44 participants représentant 10 clubs

- Réunion des Trésoriers de club avec la collaboration de M. BERTHELOT : 20 inscrits - 18 participants représentant 12 clubs.

- Concernant la réunion des Trésoriers, certains points sont à revoir.

- Réunion des Présidents et Présidentes : doit voir avec LIEUSAINT.

- Sollicitation du centre pénitencier de Réau pour faire une formation " découverte du Football " : dossier transmis à la Technique

M. BOURGEOIS

Remercie Emile MAILLEY pour le suivi des travaux effectués au DISTRICT 77 SUD

Prochaine réunion sur convocation

Procès-Verbaux

COMMISSION STATUTS et REGLEMENTS

Réunion du LUNDI 21 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. PERSONNETAZ (Président), GLADYSZ, GOURTAY, SWIERCZEWSKI, PARENT (CDA)

Excusés : M. DUPEYRON, Mme GUILLOT

Représentant le Comité Directeur :

MM. POIRIEUX et VAAST

Le Procès-verbal de la réunion du 7 Novembre 2011 est lu et adopté sous réserve de lire :

- ST GERMAIN LAXIS / ENTENTE CGC et non FLAGY / ENTENTE CGC (U17 3D) du 16/10/11.

RECLAMATIONS

SENIORS

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE

LIEUSAIN 1 / LE MEE 3 du 13/11/11 :

Réclamation de l'AS LIEUSAIN sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de LE MEE 3 au motif suivant : ne peuvent participer au match de leur équipe inférieure tout joueur ayant participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission après avoir pris connaissance de cette réclamation formulée et confirmée conformément à l'article 30 Bis du RSG du District pour la dire recevable, **considérant** :

- **que** l'équipe de LE MEE 1 jouait en compétition officielle contre LES LILAS FC 1 le 13/11/11 en DH.
- **que** l'équipe de LE MEE 2 ne jouait pas en compétition officielle le 13/11/11
- **que** l'équipe de LE MEE 2 a joué en compétition officielle le 06/11/11 contre PALAISEAU US en PH A
- **qu'après** vérification, il s'avère qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match citée en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de LE MEE 2.

Par ces motifs, la Commission dit cette réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain. LE MEE 3 est qualifiée.

Met le dossier en instance d'homologation dans l'attente des délais d'appel écoulés.

Procès-Verbaux

JEUNES

U19

EXCELLENCE

LE MEE 2 / MORMANT 1 du 16/10/11 :

Reprise du dossier.

Noté l'absence excusée de :

- **M. IMAMO Ahmed** (joueur) de LE MEE SPORTS FOOTBALL

Noté l'absence non excusée de :

- **M. HAZIRAJ David** de LE MEE SPORTS FOOTBALL

Audition de :

- **M. DEQUANT Gilbert** (éducateur) de MORMANT FC

Suite à l'audition, considérant qu'après vérification auprès du service des licences de la LPIFF :

- il s'avère qu'une erreur administrative a été commise lors de la transmission de la photographie à la LPIFF du joueur sus-nommé par le club de LE MEE SPORTS FOOTBALL

- **que** le joueur **IMAMO** a présenté une pièce d'identité officielle l'autorisant à participer à la rencontre citée en rubrique

- **que** le club de LE MEE SPORTS FOOTBALL a transmis cette licence à la LPIFF afin de la rectifier

- **que** de ce fait ce joueur était régulièrement qualifié.

Par ces motifs, la Commission dit cette réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain.

Met au crédit de FC MORMANT la somme 42,50 Euros et au débit de LE MEE SPORTS FOOTBALL la somme de 42,50 Euros conformément à l'article 30.8 du RSG.

Met le dossier en instance d'homologation dans l'attente des délais d'appel écoulés.

BOISSISE PRINGY 1 / LE MEE 2 du 06/11/11 :

Réserves de BOISSISE PRINGY US sur la participation et la qualification du joueur **PINTARIC William** (N°10) de LE MEE SPORTS FOOTBALL se présentant sans licence au match.

La Commission après avoir pris connaissance de ces réserves formulées et confirmées conformément à l'article 30 du RSG du District pour les dire recevables, **considérant :**

- **qu'après** examen auprès des services administratifs, il s'avère que le joueur **PINTARIC William** de LE MEE SPORTS FOOTBALL est titulaire d'une licence U20 enregistrée à la LPIFF le 16/09/11.

- **que** de ce fait ce joueur était qualifié pour participer à cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission dit ces réserves non fondées, résultat acquis sur le terrain.

Met au crédit de BOISSISE PRINGY US la somme de 42,50 Euros et au débit de LE MEE SPORTS FOOTBALL la somme de 42,50 Euros conformément à l'article 30.8 du RSG.

Met le dossier en instance d'homologation dans l'attente des délais d'appel écoulés.

Procès-Verbaux

MOISSY 2 / MORMANT 1 du 06/11/11 :

Réclamation de l'US MOISSY CRAMAYEL sur la participation et la qualification des joueurs **BUISSON Romain**, **MONKOLOT Jessy** et **DEQUANT Thibault** de MORMANT FC, présentant des licences "hors période" alors que le règlement n'autorise à seulement 2 joueurs "mutés hors période", un de ces joueurs n'étant donc pas qualifié. La Commission après avoir pris connaissance de cette réclamation formulée et confirmée conformément à l'article 30 Bis du RSG du District pour la dire recevable, **considérant**, hors la présence de M. GLADYSZ :

- **que** le FC MORMANT n'a pas formulé d'observation à la demande du Secrétariat Administratif
- **que** le joueur **MONKOLOT Jessy** est titulaire d'une licence U18 mutation hors période à la date du 20/09/11
- **que** le joueur **DEQUANT Thibault** est titulaire d'une licence U19 mutation hors période à la date du 15/09/11
- **que** le joueur **BUISSON Romain** est titulaire d'une licence U18 mutation hors période à la date du 15/09/11
- **que** de ce fait le nombre de joueurs mutation hors période n'est pas conforme à l'article 7.5 du RSG du District.

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité au FC MORMANT (0 point - 0 but), l'US MOISSY CRAMAYEL ne bénéficiant que des points et buts acquis (2 points - 3 buts).

Met au crédit de l'US MOISSY CRAMAYEL la somme de 42,50 Euros et au débit du FC MORMANT la somme de 52,50 Euros. De plus, inflige au FC MORMANT une amende de 16,00 Euros pour joueur non qualifié.

Met le dossier en instance d'homologation dans l'attente des délais d'appel écoulés.

U17

3ème DIVISION

LIEUSAIN 2 / GATINAIS VAL DE LOING du 06/11/11 :

Réserves du FC GATINAIS VAL DE LOING sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de LIEUSAIN 2 au motif que l'AS LIEUSAIN 1 ne jouait pas ce jour et que l'équipe 2 ne pouvait faire jouer plus de trois de l'équipe 1.

La Commission après avoir pris connaissance de ces réserves formulées et confirmées conformément à l'article 30 du RSG du District, **considérant** :

- **qu'après** examen de la feuille d'arbitrage, il s'avère que la participation de plus de trois joueurs n'est pas prévue aux dispositions du RSG du District.

Par ces motifs, la Commission dit cette réserve irrécusable.

- **que** la lettre de confirmation du FC GATINAIS VAL DE LOING portant sur la participation de l'ensemble des joueurs corrige cette irrécusabilité, qualifie cette dernière en réclamation conformément à l'article 30 Bis.

- **que** l'équipe de LIEUSAIN 1 ne jouait pas de rencontre le 06/11/11

- **que** le dernier match officiel de LIEUSAIN 1 s'est déroulé le 16/10/11 contre le FC PROVINS en Championnat U17 1D

- **qu'après** vérification, il s'avère que les joueurs **BALONGA, DUCHATEAU, BLEMAND** de LIEUSAIN 2 ont participé à la dernière rencontre de LIEUSAIN 1.

Par ces motifs, la Commission dit cette réclamation fondée, match perdu par pénalité à LIEUSAIN AS (0 point - 0 but), le FC GATINAIS VAL DE LOING ne bénéficiant que des points et buts acquis (2 points - 3 buts).

Met au crédit de GATINAIS VAL DE LOING la somme de 42,50 Euros et au débit de LIEUSAIN AS la somme de 52,50 Euros. De plus, inflige à LIEUSAIN AS une amende de 16,00 Euros pour joueur non qualifié.

Met le dossier en instance d'homologation dans l'attente des délais d'appel écoulés.

Prochaine réunion le LUNDI 5 DECEMBRE 2011 à 18 H 00.

Procès-Verbaux

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion restreinte du LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

COURRIERS :

Courriers des arbitres :

- De Mr ELBOUHATI en date du 21/11 justifiant son absence au stage pratique du 15/10 et au stage théorique du 10/12. **Pris note**
- De Mr DYKIER en date du 14/11 justifiant son absence au match du 13/11. **Pris note**

INDISPONIBILITÉS :

- M.NAOUAR pour le 20/11
- Mme SAINTE THERESE pour le 27/11
- M. MORELLI pour le 27/11
- M. EL BOUHATI pour le 11/12

Pris note. Transmet à la section Désignations.

RAPPEL

Le stage théorique des arbitres de District toutes catégories aura lieu le samedi 10 décembre de 8 h 30 à 12 h 00 au siège du district.

Un coupon réponse a été adressé à tous les arbitres

Le retour du coupon pour la présence ou l'absence est obligatoire, il sera valorisé par un bonus.

Merci de répondre pour le 05/12 au plus tard.

Prochaine réunion le JEUDI 8 DECEMBRE 2011 à 18 H 30.

Procès-Verbaux

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. LAVENU (Président), L'HELGOUACH, MALHEIRO, VISSUZAINÉ, MARTIN (CDA), PETROSE

Représentant le Comité Directeur :

M. LAGNIEZ

SENIORS

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE du 2011/11 (1er RAPPEL) :

- TURCS DE MONTEREAU 1 / LIEUSAIN 3 (4D B)

1ère DIVISION

BAGNEAUX NSP 2 / LESIGNY 1 du 27/11/11 :

En raison de deux rencontres Seniors sur les installations de BAGNEAUX à cette date, cette rencontre est inversée et devient :

- **le 27/11/11** : LESIGNY 1 / BAGNEAUX NSP 1

- **le 06/05/12** : BAGNEAUX NSP 1 / LESIGNY 1

2ème DIVISION

BOIS LE ROI 1 / BAGNEAU NSP 2 du 27/11/11 :

En raison de deux rencontres Seniors sur les installations de BOI LE ROI à cette date, cette rencontre est inversée et devient :

- **le 27/11/11** : BAGNEAUX NSP 2 / BOIS LE ROI 1

- **le 06/05/12** : BOIS LE ROI 1 / BAGNEAUX NSP 2

Procès-Verbaux

SC BRIARD 2 / ENT. CHEVRY-SERVON 2 du 20/11/11 :

Lecture des rapports des délégués au match.

Remerciements.

3ème DIVISION Poule A

LESIGNY 2 / JOUY YVRON du 27/11/11 :

En raison de deux rencontres Seniors sur les installations de LESIGNY à cette date, cette rencontre est inversée et devient :

- **le 27/11/11** : JOUY YVRON / LESIGNY 2
- **le 06/05/12** : LESIGNY 2 / JOUY YVRON

4ème DIVISION Poule A

LIEUSAINT 3 / INTER BRIE du 27/11/11 :

En raison de plusieurs rencontres sur les terrains de LIEUSAINT à cette date, cette rencontre est inversée et devient

- **le 27/11/11** : INTER BRIE / LIEUSAINT 3
- **le 06/05/12** : LIEUSAINT 3 / INTER BRIE

4ème DIVISION Poule B

MONTEREAU 3 / SOISY BOUY-LONGUEVILLE 2 du 27/11/11 :

En raison de la suspension du terrain de MONTEREAU, cette rencontre se déroulera le même jour à 15 H 00 au Stade des Foucherolles à BOIS LE ROI.

Accord de la Commission qui demande au club de MONTEREAU d'en aviser son adversaire.

Procès-Verbaux

JEUNES

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES du 19/11/11 (1er RAPPEL) :

- MORMANT 1 / LONGUEVILLE-SOISY BOUY 1 (U13 Crit. Poule B)
- FONTAINEBLEAU 2 / ST GERMAIN LAVAL 1 (U13 Crit. Poule A)
- CESSON VSD 1 / DAMMARIE 1 (U13 Crit. Poule A)
- CESSON VSD 2 / SC BRIARD 2 (U13 Poule A)
- CESSON VSD 3 / SC BRIARD 3 (U13 Poule B)

U 19

EXCELLENCE

CESSON VSD 1 / INTER LOING 1 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match et du rapport du délégué.

Remerciements.

BAGNEAUX NSP / MOISSY 2 du 27/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 13 H 00 au Stade Henri Aubourg, chemin des Grèves à BAGNEAUX SUR LOING.

Accord de la Commission qui demande au club de BAGNEAUX NSP d'en aviser son adversaire.

La Commission inflige au club de BAGNEAUX NSP une amende de 20,00 Euros pour non respect de l'article 20.6 du RSG et 10.3 du RSG du District.

1ère DIVISION

LIEUSAIN / MORET VENEUX du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match et du courrier de M. GUILLOT de LIEUSAIN.

Procès-Verbaux

La Commission convoque pour sa réunion
du MARDI 29 NOVEMBRE 2011
à 19 H 00 :

- l'arbitre de la rencontre
- M. SUIRE Emmanuel (éducateur) de MORET VENEUX FC
- M. GUILLOT Stéphane (Président)
- M. MAKHLOUFI Bellal (éducateur)

Tous les deux de LIEUSAIN AS

PRESENCE OBLIGATOIRE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

2ème DIVISION Poule A

JEUNES SPORTIFS IDF / MONCOURT FROM. du 06/11/11 :

Après deux réclamations de la feuille de match, la Commission dit match perdu à l'équipe des JEUNES SPORTIFS IDF par pénalité (0 point - 0 but) pour en attribuer le gain à MONCOURT FROM. (0 but - 4 points).

La Commission inflige une amende de 51,50 Euros au club des JEUNES SPORTIFS IDF pour non envoi de la feuille de match après deux réclamations.

U 17

2ème DIVISION

ROCHETTE VAUX / MONCOURT FROM. du 04/12/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 14 H 00 au terrain de VAUX LE PENIL.

Accord de la Commission et des 2 clubs.

3ème DIVISION

Procès-Verbaux

CA COMBS 2 / ENTENTE CGC 1 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match.
L'équipe de l'ENTENTE CGC 1 ne s'est pas présentée.
Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

ENT. SERVON-CHEVRY / BAGNEAUX NSP 2 du 27/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 13 H 00 au stade Didier Mounier, rue Albert d'Auvergne à CHEVRY.
Accord de la Commission qui demande à l'ENT. SERVON-CHEVRY d'en aviser son adversaire.
La Commission inflige à l'ENT. SERVON-CHEVRY une amende de 20,00 Euros pour non respect de l'article 20.6 du RSG et 10.3 du RSG du District.

U 15

EXCELLENCE

CA COMBS 1 / LE MEE 2 du 26/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 17 H 00 au Parc des Sports à COMBS LA VILLE,
Accord de la Commission et des 2 clubs.

SAVIGNY 1 / LIEUSAINT 1 du 26/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 16 H 30 au Stade Jean Bouin, avenue Pierre Mendès France à SAVIGNY LE TEMPLE (stabilisé).
Accord de la Commission qui demande au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC d'en aviser son adversaire.
La Commission inflige au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC une amende de 20,00 Euros pour non respect de l'article 20.6 du RSG et 10.3 du RSG du District.

2ème DIVISION

Courrier du club de FONTAINEBLEAU RC avisant que les rencontres se joueront à 16 H 00 ETE comme HIVER à partir du 10/12/11 sur le terrain stabilisé.
Accord de la Commission qui demande au club de FONTAINEBLEAU RC d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

Procès-Verbaux

4ème DIVISION

Courrier du club de FONTAINEBLEAU RC avisant que les rencontres se joueront à 14 H 15 ETE comme HIVER à partir du 10/12/11 sur le terrain stabilisé.

Accord de la Commission qui demande au club de FONTAINEBLEAU RC d'en aviser ses adversaires 15 jours avant chaque rencontre.

U 13

CRITERIUM Poule A

DAMMARIE 1 / LIEUSAIN 1 du 26/11/11/ :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 15 H 00 sur le terrain N°1.

Accord de la Commission qui demande au club de DAMMARIE LES LYS FC d'en aviser son adversaire.

DISTRICT Poule A

DAMMARIE 2 / CESSON VSD 2 du 26/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 14 H 00 sur le terrain N°1.

Accord de la Commission qui demande au club de DAMMARIE LES LYS FC d'en aviser son adversaire.

DISTRICT Poule B

DAMMARIE 3 / CESSON VSD 3 du 26/11/11 :

Cette rencontre se déroulera le même jour à 14 H 00 sur le terrain N°2.

Accord de la Commission qui demande au club de DAMMARIE LES LYS FC d'en aviser son adversaire.

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30.

Procès-Verbaux

COMMISSION de DISCIPLINE

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. MOREAU (Président et Représentant le Comité Directeur), BOUCHAB, BORTOT (Représentant le Comité Directeur), CARDOUX, OSVALD, DENIS, NELATON (CDA), Mme POTEAU
Assistent : Mme POTHEE (administratif), M. POIRIEUX

SENIORS

1ère DIVISION

NANDY 1 / DAMMARIE 2 (1D) du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

La Commission demande au joueur **BELGACEM Ahmed** de DAMMARIE LES LYS FC un rapport concernant son expulsion lors de ce match et son comportement lors de sa sortie du terrain pour sa réunion du 29/11/11.

Ce joueur est d'ores et déjà suspendu

LE MEE 3 / FONTAINEBLEAU 2 (1D) du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre un rapport concernant l'expulsion de l'éducateur de FONTAINEBLEAU pour sa réunion du 29/11/11.

La Commission demande à **M. AMOUROUX Brice** de FONTAINEBLEAU RC un rapport concernant son expulsion lors de ce match pour sa réunion du 29/11/11.

M. AMOUROUX est d'ores et déjà suspendu.

3ème DIVISION Poule A

CHATELET 1 / ROCHETTE VAUX 2 (3D B) du 06/11/11 :

Reprise du dossier.

Lecture du Courrier et du dépôt de plainte de l'arbitre de la rencontre.

Pris note .

Procès-Verbaux

JEUNES

Lecture du courrier du joueur **BOUTTE Marin** de **BOISSISE PRINGY US** demandant une remise de peine.
La commission ne peut accéder à sa demande.

U 19

EXCELLENCE

LE MEE 2 / MOISSY 2 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre et de la lettre du délégué de MOISSY.

La Commission convoque pour sa réunion
du MARDI 29 NOVEMBRE 2011
à 18 H 30 :

- l'arbitre de la rencontre
- les 2 délégués
- les 2 assistants
- le joueur **KEBE Fodie** de LE MEE SPORTS FOOTBALL, qui est d'ores et déjà suspendu
- le joueur **DESMEDT Quentin** de MOISSY CRAMAYEL

PRESENCE OBLIGATOIRE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

1ère DIVISION

LESIGNY 1 / NANGIS 1 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

La Commission demande au joueur **BUTHION Thomas** de LESIGNY USC un rapport concernant son expulsion lors de ce match pour sa réunion du 29/11/11.

Ce joueur est d'ores et déjà suspendu.

Procès-Verbaux

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE

MORMANT 1 / CESSON VSD 1 du 13/11/11 :

Reprise du dossier.

Lecture de la lettre du joueur **DEVRIENDT Clément** de MORMANT FC.

La Commission inflige à ce joueur **une suspension de quatre (4) matches fermes** de toutes fonctions et compétitions officielles à dater du 15/11/11 pour coups à adversaire n'entraînant pas de blessure.

La Commission convoque pour sa réunion
du MARDI 29 NOVEMBRE 2011
à 19 H 00 :

- l'arbitre de la rencontre

- **M. ROYER Christophe** (entraîneur) de CESSON VSD, **qui est suspendu à dater du 28/11/11.**

PRESENCE OBLIGATOIRE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

U 17

EXCELLENCE

DAMMARIE 1 / AVON 1 du 06/11/11 :

Reprise du dossier

Noté les absences excusées de :

- **Mme BAUDIER Fabienne** (déléguée) de AVON US

- **M. FERREIRA Rui** (assistant) de DAMMARIE LES LYS FC

Audition de :

- l'arbitre de la rencontre

- **M. BARRAULT Alexandre** (délégué et éducateur) de DAMMARIE LES LYS FC

- **M. GELIER Laurent** (assistant)

- **M. GOMES DA COSTA José** (éducateur)

- **M. REGRADJ Yacine** (joueur suspendu)

Tous les trois de AVON US

Suite aux auditions, la Commission inflige au joueur **REGRADJ Yacine** de AVON US **une suspension de 6 (six) matches fermes** de toutes fonctions et compétitions officielles à dater du 08/11/11 pour insulte envers officiels.

La ou les sanction(s) disciplinaire(s) infligée(s) ci-dessus s'accompagne(nt) de sanctions(s) financière(s) (cf. Rubrique sanctions sur le Site Officiel du District 77 Sud).

Procès-Verbaux

2ème DIVISION

FONTAINEBLEAU 2 / CESSON VSD 2 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match et du courrier de M. BUDAK (éducateur) de CESSON VSD.

La Commission convoque pour sa réunion
du MARDI 29 NOVEMBRE 2011
à 19 H 30 :

- M. RUCHETON Eric (arbitre de la rencontre)
- M. BLAZQUEZ Thierry (assistant), qui est suspendu à dater du 28/11/11
- M. HAMOUR Hakim (éducateur)
- M. DOUÏEB Moïse (délégué)

Tous les quatre de FONTAINEBLEAU RC

- M. VINCENT Olivier (assistant)
- M. SANTIAGO Manuel (délégué)
- M. BUDAK Artin (éducateur)
- le joueur SANTIAGO Antonio (joueur) qui est suspendu à dater du 28/11/11

Tous les quatre de CESSON VSD

PRESENCE OBLIGATOIRE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

U 13

COUPE NATIONALE

ROCHETTE VAUX 1 / BAGNEAUX NSP 1 (Poule 2 à VAUX LE PENIL) du 12/11/11 :

Reprise du dossier.

Lecture du courrier de M. PUZILEWICZ Matthieu (arbitre) de PONTIERRY US

Audition de :

- M. PUZILEWICZ Matthieu (arbitre) de PONTIERRY US
- M. BOUKHATEM Salah (entraîneur) de BAGNEAUX NSP, suspendu à dater du 21/11/11

Suite aux auditions, la Commission rappelle M. BOUKHATEM Salah aux devoirs de sa charge, lève la suspension et le requalifie à dater de ce jour.

M. BOUKHATEM Salah présente ses excuses auprès de l'arbitre de la rencontre.

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30.

Procès-Verbaux

COMMISSION du C.D.M.

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. NAUD (Président), BRAZ, DUPERCHE, LAURIER, LOPES, MOUAZE, ROBY (CDA)
Représentant le Comité Directeur : MM. THOMAS, RENAUD (représentant le Foot Diversifié)

2ème DIVISION

LE MEE 5 / PAYS DE BIÈRE 6 du 20/11/11 :

Lecture de la feuille de match

La Commission convoque pour sa réunion
du MARDI 29 NOVEMBRE 2011
à 18 H 30 :

- **M. TEKLA Michel** (arbitre de la rencontre)
- **M. DELEURENCE Jean-Michel** (assistant)
- **M DUR Gilles** (délégué)
- le joueur **HAULET Grégory**, suspendu à dater du 28/11/11
- **M. KOUACH Bounouar** (capitaine)

Tous les cinq de LE MEE SPORTS FOOTBALL

- **M. BALOUZAT Alexandre** (assistant)
- **M. RIBEIRO Antonio** (délégué)
- le joueur **DA SILVA RODRIGUES Martinho**, qui est d'ores et déjà suspendu
- le joueur **PEIXOTO COSTA Joao**, qui est d'ores et déjà suspendu
- le joueur **PEIXOTO RIBEIRO MARCIO**, qui est d'ores et déjà suspendu

Tous les cinq de PAYS DE BIÈRE ES

PRENCE OBLIGATOIRE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30 (tirages des Coupes le 06/12/11)

Procès-Verbaux

COMMISSION FUTSAL

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. NAUD (Président), BRAZ, DUPERCHE, LAURIER, LOPES, MOUAZE, ROBY (CDA)
Représentant le Comité Directeur : MM. THOMAS, RENAUD (représentant le Foot Diversifié)

EXCELLENCE

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE du 12/11/11 (1er RAPPEL) :

- FOOTBALL GASTON TUNC / JOLIOT GROOM'S FUTSAL

ETOILE FUTSAL MELUN 1 / FOOT GASTON TUNC :

Cette rencontre se déroulera le 26/11/11 à 20 H 15 au Gymnase Lespiat à MELUN.

Accord de la Commission qui demande au club d'ETOILE FUTSAL MELUN d'en aviser son adversaire.

Courier du club de COMBS FUTSAL demandant l'inscription d'une équipe en Championnat Futsal Excellence du District 77 Sud.

Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 17/11/11, demande à la Commission de convoquer M. BOUYDARNE pour sa réunion du 29/11/11 à 19 H 30.

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30.

Procès-Verbaux

COMMISSION des ANCIENS

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. NAUD (Président), BRAZ, DUPERCHE, LAURIER, LOPES, MOUAZE, ROBY (CDA)
Représentant le Comité Directeur : MM. THOMAS, RENAUD (représentant le Foot Diversifié)

EXCELLENCE

Lecture du courrier de INTER LOING FC avisant que tous les matches se dérouleront sur le stade Municipal de MONTIGNY S/LOING.

3ème DIVISION Poule B

Lecture du courrier de INTER LOING FC avisant que tous les matches se dérouleront sur le stade Municipal de MONTIGNY S/LOING.

45 ANS Poule A

La Commission demande aux clubs suivants de leur faire parvenir **la liste des 6 joueurs entre 42 ans et 45 ans** pour sa prochaine réunion :

- PONTIERRY 9
- LIEUSAIN 9
- VERNEUIL L'ETANG 9

45 ANS Poule B

PAYS DE BIERE 10 / LES ECRENNES 9 du 27/11/11 :

En raison de deux rencontres sur les installations de CHAILLY EN BIERE à cette date, cette rencontre se déroulera au Stade P. GUILLOT à Dammarie les LYS (terrain stabilisé)

Accord de la Commission qui demande au club de PAYS DE BIERE ES d'en aviser son adverdaire.

Procès-Verbaux

MONCOURT FROM. 9 / ROCHETTE VAUX 9 du 27/11/11 :

Demande de modification de match du club de MONCOURT FROMONVILLE OL.
La Commission ne peut accéder à cette demande et confirme la date du 27/11/11.

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30 (tirages des Coupes le 06/12/11).

Procès-Verbaux

COMMISSION COUPES SENIORS

Réunion du MARDI 22 NOVEMBRE 2011.

Présents : MM. LAMBERT (Président et Représentant le Comité Directeur), FRANCOIS, GHELFO, MORELLI, POILLON (CDA)

Excusés : M. DAVID, Mme BOSCH

COUPE DU COMITE

GATINAIS VAL DE LOING 1 / JEUNES SPORTIFS IDF du 13/11/11 :

Reprise du dossier.

Noté les absences non excusées de :

- M. BULUT Serdar (joueur suspendu)
- M. KARAKUS Ismayil (délégué)
- M. HEZER Engin (dirigeant)
- M. HEZER Hakan (dirigeant)
- M. TOUIS Nabil (dirigeant)

Tous les cinq des JEUNES SPORTIFS IDF

Audition de :

- l'arbitre de la rencontre
- l'assistant N° 1

Suite aux auditions, la Commission inflige :

- au joueur **BULUT Serdar** des JEUNES SPORTIFS IDF **une suspension de six (6) matches fermes** de toutes fonctions et compétitions officielles à dater du 15/11/11 pour propos grossiers à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre et vu sa non comparution.
- au délégué **KARAKUS Ismayil** des JEUNES SPORTIFS IDF **une suspension de quatre (4) matches fermes** de toutes fonctions et compétitions officielles à dater du 22/11/11 pour propos blessants envers un officiel au cours de la rencontre et vu sa non comparution.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

La ou les sanction(s) disciplinaire(s) infligée(s) ci-dessus s'accompagne(nt) de sanctions(s) financière(s) (cf. Rubrique sanctions sur le Site Officiel du District 77 Sud).

Coupe de SEINE ET MARNE

TORCY 1 / NOISIEL 1 du 10/11/11 :

Reprise du dossier.

En l'absence des rapports dûment demandés à l'arbitre de la rencontre, du délégué officiel et au joueur **CHOURAK Jalil** de NOISIEL, la Commission inflige au joueur **CHOURAK Jalil** de NOISIEL **une suspension de trois (3) matches fermes** de toutes fonctions et compétitions officielles à dater du 15/11/11 pour faute grossière. *La ou les sanction(s) disciplinaire(s) infligée(s) ci-dessus s'accompagne(nt) de sanctions(s) financière(s) (cf. Rubrique sanctions sur le Site Officiel du District 77 Sud).*

Prochaine réunion le MARDI 29 NOVEMBRE 2011 à 18 H 30 (Tirages des Coupes 77 sud, Comité et Consolante)

Procès-Verbaux

COMMISSION COUPES JEUNES

Réunion du JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

Présents : MM. ANTONINI (Président), OFFREDI, EINSARGUEIX (Représentant le Comité Directeur)

Excusé : M. GENTILS

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE - U19

MONTEREAU 2 / LE MEE 2 du 13/11/11 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de LE MEE 2 ne s'est pas présentée.

L'équipe de MONTEREAU 2 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 20 Euros à LE MEE SPORTS FOOTBALL

PONTHIERRY / FONTAINEBLEAU du 13/11/11 :

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre et de la réclamation de PONTHIERRY US.

Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE - U17

AVON / INTER BRIE du 13/11/11 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de INTER BRIE ne s'est pas présentée.

L'équipe de AVON est qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 20 Euros à INTER BRIE

COUPE DU COMITE - U15

MELUN 2 / NANGIS 2 du 12/11/11 :

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de NANGIS 2 ne s'est pas présentée.

L'équipe de MELUN 2 est qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 20 Euros à NANGIS ES.

Procès-Verbaux

Lecture du courrier de la GRANDE PAROISSE.

Toute équipe inscrite après le tirage du 1er tour de la Coupe 77 Sud Crédit Agricole est automatiquement reversée en Coupe du Comité.

COUPE NATIONALE - U13

FORFAITS :

- BOISSISE PRINGY 2 (avisé)
- LONGUEVILLE SCLN : amende 25 Euros

CHALLENGE U11 NIVEAU 1

FORFAIT :

- INTER BRIE (avisé)

CHALLENGE U11 NIVEAU II

FORFAITS :

- HERICY VULAINES 2
 - LE MEE 2
- Amende 25 Euros

* * * *

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE U19

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- BRIARD S.C. 1 / MONTEREAU 2

Exempts : MONCOURT-FROMON. 1, ROCHETTE VAUX 1, SAVIGNY 1, CESSON VSD 1, FONTAINEBLEAU 1, INTER LOING 1, BAGNEAUX NSP 1

Procès-Verbaux

COUPE DU COMITE U19

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- MORET-VENEUX 1 / LESIGNY 1
- PONTIERRY 1 / VERNEUIL/OZOUER 1
- DAMMARIE LES LYS 2 / NANGIS 1
- INTER BRIE 1 / NANDY 1

Exempts : JEUNES SPORTIFS IDF 1, ENTENTE C.G.C. 1, AVON 1, LIEUSAINT 1

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE U17

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- AVON 1 / LESIGNY 1
- NANDY 1 / MOISSY 2

Exempts : COMBS 2, MELUN 2, LIEUSAINT 1, MOISSY 3, FONTAINEBLEAU 1, ST GERMAIN LAVAL 1

COUPE DU COMITE U17

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- BOISSISE PRINGY 1 / PROVINS 1
- ENT SERVON/CHEVRY 1 / ROCHETTE VAUX 1
- MORMANT 1 / LONGUEVILLE SCLN 1
- INTER BRIE 1 / NANGIS 1
- FONTAINEBLEAU 2 / PONTIERRY 1

Exempts : GATINAIS VAL LOING 1, FC FLAGY 1, CESSON VSD 2

Procès-Verbaux

COUPE 77 SUD CREDIT AGRICOLE U15

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- MORET-VEINEUX 1 / SAVIGNY 1
- MELUN 1 / CESSON VSD 1
- LE MEE 3 / MONTEREAU 2
- COMBS C.A. 1 / LESIGNY 1
- NANGIS 1 / LE MEE 2
- FONTAINEBLEAU 4 / JOUY YVRON 1

Exempts : FONTAINEBLEAU 3, BRIARD S.C. 1

COUPE DU COMITE U15

Tirage au sort du Tour de Cadrage
qui se déroulera le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- MORMANT 1 / MONCOURT-FROMONVIL 1
- SERVON 1 / BRAYTOIS C.S. 1
- ROCHETTE VAUX 1 / BOIS LE ROI 1

Tirage au sort des 8èmes de finales
qui se dérouleront le
date à déterminer
sur le terrain du Club 1er nommé :

- BOISSISE PRINGY 1 / FORET ES LA 1
- CESSON VSD 2 / MELUN 2
- PONTIERRY 1/ INTER LOING 1
- CHATELET EN BRIE 1 / PONTIERRY 2
- GATINAIS VAL LOING 1 / CHEVRY FC 1
- MORMANT **OU** MONCOURT-FROMONVIL 1/ BRIARD S.C. 2
- AVON US 1 - BRAYTOIS C.S. 1 **OU** SERVON 1
- SAVIGNY FC 2 - BOIS LE ROI F.C. 1 **OU** ROCHETTE VAUX 1

Procès-Verbaux

FOOTBALL ANIMATION

COUPE NATIONALE U13

Tirage au sort du 3ème Tour
qui se déroulera le
SAMEDI 10 DECEMBRE 2011 à 14 H 30 :

A FONTAINEBLEAU

Poule 1 :

- FONTAINEBLEAU 1
- FONTAINEBLEAU 2
- FONTAINEBLEAU 3
- FONTAINEBLEAU 4

A MELUN

Poule 2 :

- MELUN 1
- MELUN 3
- MELUN 2
- SC BRIARD 1

A DAMMARIÉ LES LYS

Poule 3 :

- DAMMARIÉ 2
- LE MEE 2
- LE MEE 1
- AVON 1

A MOISSY CRAMAYEL

Poule 4 :

- MOISSY 2
- BOISSISÉ PRINGY 1
- MOISSY 1
- CESSON VSD 1

A SAVIGNY LE TEMPLE

Poule 5 :

- SAVIGNY 1
- ST GERMAIN LAVAL 2
- SAVIGNY 2
- AMICALE BOCAGE

A NANGIS

Poule 6 :

- NANGIS
- SERVON
- GATINAIS VAL DE LOING
- LIEUSAINTE

A GREZ SUR LOING

Poule 7 :

- CA COMBS 1
- VERNEUIL
- INTER LOING
- MORET VENEUX

A PONTIÉRY

Poule 8 :

- MONTEREAU 1
- BOMBON
- PONTIÉRY 1
- LESIGNY

- 8 poules de 4 : les 2 premiers qualifiés.

Un club ne peut avoir qu'un qualifié pour la finale.

Un classement des 3èmes sera effectué afin de déterminer le cas échéant qui remplacera une 2ème équipe d'un club qualifié.

Procès-Verbaux

CHALLENGE BOULOGNE U11 - Niveau I

*Tirage au sort du 2ème Tour
qui se déroulera le
SAMEDI 10 DECEMBRE 2011 à 10 H 00 :*

A AVON

Poule A :

- MONTEREAU 1
- MORET VENEUX 1
- CS BRAYTOIS 1
- AVON 1

A LE MEE SUR SEINE

Poule B :

- MELUN 1
- SAVIGNY 3
- SAVIGNY 1
- LE MEE 6

A ST PIERRE LES NEMOURS

Poule C :

- SC BRIARD
- BAGNEAUX NSP 1
- BAGNEAUX NSP 2
- LONGUEVILLE SCLN

A NANDY

Poule D :

- DAMMARIE 1
- FONTAINBLEAU 1
- DAMMARIE 3
- NANDY

A COMBS LA VILLE

Poule E :

- CESSON VSD 1
- CA COMBS 1
- BOMBON 1
- CA COMBS 2

A DONNEMARIE DONTILLY

Poule F :

- LE MEE 1
- CA MONTOIS
- LE MEE 3
- INTER LOING

A VAUX LE PENIL

Poule G :

- ROCHETTE VAUX LE PENIL 1
- LIEUSAIN 1
- ROCHETTE VAUX LE PENIL 3
- GATINAIS VAL DE LOING

A LESIGNY

Poule H :

- ST GERMAIN LAVAL
- MOISSY 1
- LESIGNY 1
- MOISSY 2

- Les deux premiers de chaque poule qualifiés.
- Un club ne peut avoir deux équipes qualifiées pour le prochain tour.

CHALLENGE BOULOGNE U11 - Niveau II

- Qualifiés : les 2 premiers de chaque Poule (PRESLES meilleur suivant)
- Prochain et dernier tour le 17 Mars 2012 en même temps que le dernier tour du Niveau 1, avant les finales départementales (tirage au sort ultérieurement).

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL d'ANIMATION

SUIVI FEUILLES DE JONGLERIES U11-U13

Réunion du JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

Présents : MM. ROSSI et LOPEZ

Critérium 77 Sud U11

Poule A :

❖ **Moissy** : Attention jonglerie OBLIGATOIRE.

Poule B :

❖ **Longueville-Briard** : Préciser le nom du club sur chaque total.

❖ **Briard-Lésigny** : Nom et signature des éducateurs.

Critérium 77 Sud U13

Poule A :

❖ **Lieusaint-Montereau** : Feuilles non retournées.

Poule B :

❖ **Brie-Mormant** : Préciser le nom du club sur chaque résultat.

❖ **Longueville-Ponthierry** : Préciser le nom du club sur chaque résultat.

SUIVI DES PLATEAUX U7-U8/U9

Réunion du JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

Présents : MM. ROSSI et LOPEZ

Procès-Verbaux

PLATEAUX U6

Suivi des Plateaux du 12 Octobre 2011

SECTEUR SUD :

-AVON : Utiliser le formulaire officiel (Bilan Plateau)

PLATEAUX U7-U8

Suivi des Plateaux du 12 Octobre 2011

SECTEUR NORD :

RAS

SECTEUR SUD :

- AMICALE BOCAGE : Manque le verso du bilan.

SECTEUR EST :

- PROVINS : Préciser le nombre d'ateliers et le temps de jeu total, VALENCE ABSENT.

SECTEUR OUEST :

- LE MÉE : Préciser le nombre d'ateliers et le temps de jeu total, BOIS LE ROI ABSENT.

PLATEAUX U9

Suivi des Plateaux du 12 Octobre 2011

SECTEUR NORD :

- CHEVRY : Préciser le nombre d'ateliers et le temps de jeu total.

SECTEUR SUD :

AUCUN BILAN

SECTEUR EST :

- PROVINS : Préciser le nombre d'ateliers et le temps de jeu total, SOURDUN ABSENT.

SECTEUR OUEST :

RAS

INFOS TECHNIQUES

U 15 F

joueuses nées en 1997 et 1998

3- RENCONTRES INTERDISTRICTS (4 Districts LPIFF)

❖ DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011 à CLAIREFONTAINE.

4- CENTRES DE PERFECTIONNEMENT (à Vaux le Pénil)

❖ DIMANCHE 9 OCTOBRE 2011

❖ DIMANCHE 11 MARS 2012

❖ DIMANCHE 1 AVRIL 2012

❖ DIMANCHE 13 MAI 2012

AGENDA des COMMISSIONS

MARDI 29 NOVEMBRE 2011

à 18 H 30 :

Commission ADMINISTRATIVE, DISCIPLINE, CDM-FUTSAL-ANCIENS, COUPES SENIORS

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011

à 18 H 30 :

Commission D'APPEL

à 19 H 15 :

Comité D'APPEL

A L'ECOUTE DES CLUBS

EVERLY FC :

Le club de EVERLY FC recherche un entraîneur pour son équipe évoluant en CDM (PH).

Pour tous renseignements complémentaires contacter le Président du club au 06.58.81.63.43 ou par mail : fceverly@lpiff.fr ou severine.mathieu.77@orange.fr

ENTENTE CGC :

Changement de Correspondante de club à dater du 01/12/11

- Mme FERNANDES Mélanie

41 Bis rue Nicolet

77390 CHAUMES EN BRIE

06.84.92.15.32

AMICALE DU BOCAGE :

L'AMICALE DU BOCAGE souhaite un prompt rétablissement au joueur LAPLANE Tony de GATINAIS VAL DE LOING.

TOURNOI

LE MEE SPORTS FOOTBALL

organise un

TOURNOI U8/U9

le Dimanche 18 Décembre 2011

Inscriptions et renseignements :

cedric.lemeefoot@sfr.fr ou lmsf@lpiff.fr